



Projet cofinancé
par l'Union Européenne



DOSSIER PEDAGOGIQUE

MODULE 3 : Contribution des migrants à l'économie locale et nationale : les principaux secteurs économiques où ils sont impliqués

Sommaire

Certains groupes d'immigrés sont plus diplômés que la population française en général – Article de Maryline Baumard paru dans <i>Le Monde</i> , 15/02/2017	1
Des études aux métiers, un ajustement qui prend du temps – DSED, Infos migrations N° 75, Février 2015.....	2
Idées reçues sur l'immigration: une lecture économique - Article de Xavier Chojnicki paru dans la revue Humanitaire, n° 33, 2012	6
Les migrations internationales, leurs dynamiques et leurs effets: le rôle clé des migrations dans la mondialisation en dépit de leur restriction - Article de E.M Mouhoud publié sur le site de l'ENS de Lyon, 16/11/2012.....	11
Comment mettre à profit les compétences des immigrés? – OCDE, Débats sur les politiques migratoires N°3, Décembre 2014	14
Recommandation de l'OCDE	17
Refugiés en France, ils montent leur entreprise – Article d'Aurore Lartigue publié sur le site internet de RFI, 11/03/2016.....	18



Projet cofinancé
par l'Union Européenne



Certains groupes d'immigrés sont plus diplômés que la population française en général

LE MONDE | 15.02.2017 | Par Maryline Baumard

Le chercheur de l'INED Mathieu Ichou publie une enquête qui montre que les pays d'accueil sont loin de recevoir « toute la misère du monde » lorsqu'ils octroient un titre de séjour.

En France, le migrant reste, souvent, perçu comme un pauvre hère débarqué en haillons. Cette mythologie s'éloigne pourtant de plus en plus de la sociologie réelle de l'exilé. Même assignés au maniement du balai ou à un poste de vigile, les migrants installés dans l'Hexagone ont souvent des diplômes en poche. C'est ce que relève Mathieu Ichou, chercheur à l'Institut national d'études démographiques (INED), dans un travail intitulé « Le niveau d'instruction des immigrés : varié et souvent plus élevé que dans les pays d'origine », publié, mardi 14 février, dans le dernier numéro de Population et Sociétés.

Le démographe relève que certains groupes sont plus diplômés que la population française en général. Ainsi, 37 % des immigrés nés en Roumanie et vivant en France possèdent un diplôme de l'enseignement supérieur, comme 43 % des Chinois, 35 % des Vietnamiens ou 32 % des Polonais, alors que « seulement » 27 % de la population générale adulte de France dispose d'un grade universitaire. Un taux d'ailleurs identique à celui des diplômés de l'université au sein de la population sénégalaise de France... Quelques autres diasporas sont en revanche en dessous de ce taux, comme les Tunisiens, dont 21 % ont au moins une licence, ou les Marocains (19 %) et les Algériens (18 %).

Un triple capital : économique, social et intellectuel

« Contrairement à ce que l'on croit a priori, les migrants maliens qui arrivent [en Europe] sont souvent issus des classes moyennes ou supérieures de leur pays », précise le chercheur, qui rappelle que « pour quitter l'Afrique, il faut désormais bénéficier d'un certain niveau de capital économique, social et intellectuel » et ajoute que « le taux de diplômés du supérieur est bien moindre sur le continent africain qu'en France ».

Cette analyse des différentes diasporas présentes en France à laquelle Mathieu Ichou se livre est confortée par les travaux menés sur les vagues d'arrivées plus récentes observées par la démographe Anne Goujon, de l'Institut de démographie de Vienne. Cette dernière s'est penchée sur les réfugiés entrés en Autriche au début de 2015. Elle a ainsi mesuré que 27 % de Syriens arrivés dans ce pays sont diplômés du supérieur, contre 10 % de ceux qui sont restés en Syrie. On retrouve aussi ce différentiel pour les Afghans, dont 11 % de ceux qui ont rejoint l'Autriche sont diplômés de l'université, contre un taux global de 3 % de détenteurs d'un parchemin du supérieur dans ce pays. De quoi mesurer en creux que les pays d'accueil sont bien loin de recevoir « toute la misère du monde » lorsqu'ils octroient un titre de séjour, que celui-ci soit accordé à un réfugié ou à un migrant dit « économique ». « La plupart des discours sur les migrations ne sont pas de l'ordre du rationnel mais de l'idéologique », note à ce propos Mathieu Ichou.

Des flux migratoires diversifiés

Dans ses travaux, le démographe s'est toutefois attardé sur un autre groupe de migrants : celui des « très peu diplômés », qui existe aussi, même s'il est sans doute en train de s'estomper, eu égard aux difficultés croissantes de la migration. Le chercheur montre qu'au sein des diasporas présentes en



Projet cofinancé
par l'Union Européenne



France, un groupe d'exilés comprenant des populations qui n'ont pas terminé leur enseignement primaire a réussi le voyage vers l'Europe. Au sein de la population générale française, ce groupe existe à peine, représentant 1 % des Français dans leur ensemble, mais il s'élève à 19 % chez les immigrés marocains, à 17 % chez les Sénégalais et 15 % chez les Turcs. La jonction des surdiplômés et des sous-diplômés montre, comme le rappelle Mathieu Ichou, que « les flux migratoires se sont largement diversifiés au fil des décennies ». Ce qui permet certainement d'expliquer que le rêve « politique » d'une immigration choisie soit un des seuls points communs entre les différentes approches du sujet par les candidats à l'élection présidentielle.

DES ETUDES AUX METIERS, UN AJUSTEMENT QUI PREND DU TEMPS

Infos migrations DSED Numéro 75 – février 2015

Exercer un emploi en adéquation avec son niveau de qualification, mais aussi la filière d'études suivie, s'avère plus difficile pour les immigrés, voire leurs descendants que pour les autres résidents français. L'ajustement entre formation et emploi s'opère au cours du temps, mais les immigrés cumulent des difficultés spécifiques : maîtrise parfois limitée du français, diplômes obtenus à l'étranger, choix de filières moins demandées. Celles-ci les exposent davantage au risque de déclassement.

Le déclassement professionnel touche particulièrement les femmes, les jeunes âgés de 15 à 34 ans, mais aussi les immigrés d'un pays tiers, récemment arrivés en France, d'autant plus s'ils résident ailleurs qu'en Île-de-France. Un faible niveau de français et des réseaux peu développés sont d'autres facteurs explicatifs du déclassement des immigrés. L'environnement professionnel est un déterminant important. Être intérimaire, travailler à temps partiel ou avoir moins de 10 ans d'ancienneté dans l'entreprise entraînent une surexposition au déclassement. On identifie ici encore d'autres facteurs qui concernent particulièrement les immigrés, voire leurs descendants. Il s'agit de la durée de présence sur le marché du travail en France, le lieu d'obtention du diplôme ou encore la correspondance entre la filière d'études et le secteur d'activité.

Le déclassement décroît au fil des années passées sur le marché du travail

Les premières années après la fin des études sont marquées par un taux d'emploi faible, résultant surtout d'un taux de chômage élevé (28 % pour les immigrés sur les cinq premières années sur le marché du travail, 32 % pour les descendants). Le taux d'emploi augmente par la suite et ne rechute (brutalement) qu'à l'approche de la retraite. Le taux d'emploi des immigrés est toujours inférieur à celui des descendants, lui-même inférieur à celui des personnes de la « population majoritaire » (c'est-à-dire, dans cette étude, ni immigrées, ni descendante d'immigrés).

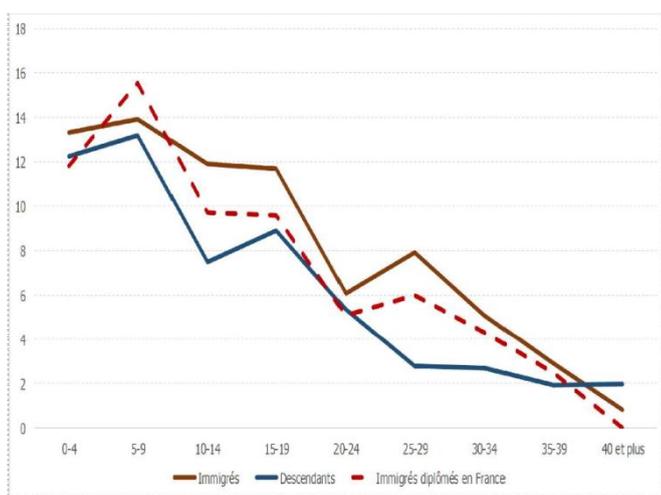
Le taux de déclassement des descendants d'immigrés et des personnes de la population majoritaire s'élève à 7 %, celui des immigrés à 9 %. Quel que soit le lien à la migration (immigré ou descendant), il tend à baisser au regard du temps passé sur le marché du travail en France et s'annule en fin de vie active. À ancienneté égale sur le marché du travail, les femmes sont toujours plus déclassées que les hommes, indépendamment du lien à la migration. Les immigrés originaires des pays tiers sont toujours plus déclassés que ceux provenant de l'Espace économique européen (EEE). Les hommes immigrés originaires de l'EEE ont même un taux de déclassement plus faible que celui des hommes issus de la population majoritaire (3 % contre 5 %).



Être diplômé à l'étranger accroît le risque de déclassement

Les immigrés ont une exposition plus forte au déclassement que les descendants d'immigrés. Cette surexposition est plus forte si les immigrés ont obtenu leur diplôme à l'étranger (soit 63 % de l'ensemble des immigrés diplômés).

Obtenir son diplôme au pays d'origine accroît le risque d'être déclassé, une des causes peut en être la reconnaissance imparfaite des diplômes obtenus à l'étranger. On relève que plus la durée de présence sur le marché du travail est élevée, plus la part des immigrés diplômés à l'étranger est faible (68 % pour moins 10 de présence et 46 % pour au moins 20 ans).



Déclassement des immigrés et des descendants (en fonction du nombre d'années sur le marché du travail)

Source : Enquête Emploi 2012

Définition du déclassé :

Un individu est déclassé lorsque son niveau initial d'éducation est supérieur au niveau de qualification théoriquement requis pour l'emploi occupé.

Le taux de déclassé est le rapport entre la population ayant un niveau d'éducation élevé (au moins Bac +2) tout en occupant un emploi de qualifications faibles ou intermédiaires, et l'ensemble des actifs occupés ayant achevé leur formation initiale.

Près d'un quart des descendants ont étudié le commerce ou la comptabilité

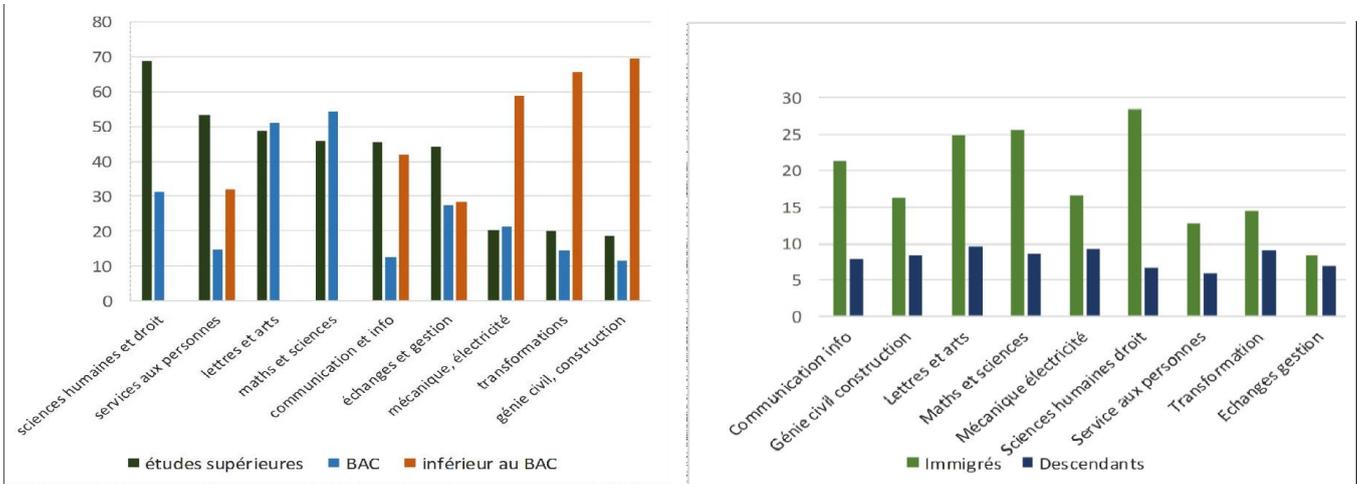
Les descendants et les personnes de la population majoritaire ayant achevé leur formation initiale ont emprunté des filières d'études relativement semblables, excepté une part plus importante de descendants ayant suivi des études d'échanges et gestion, soit principalement de commerce et de comptabilité. Les immigrés se différencient par une part plus élevée dans les filières « lettres et arts » et sont moins nombreux dans le domaine « échanges et gestion ».

Les filières d'études demeurent fortement sexuées. Les hommes sont surreprésentés dans les filières comme la mécanique, l'électricité ou la construction, les femmes dans les filières littéraires (sciences humaines et droit, lettres et arts), de commerce, de communication et de services aux personnes. Des effets de génération sont remarquables pour certaines filières. Les immigrés et descendants âgés de 15 à 39 ans sont nombreux à avoir emprunté la filière « échange et gestion », ceux âgés de 40 à 64 ans se retrouvent davantage dans la filière mécanique et électricité.

Des barrières à l'accès aux emplois de la fonction publique pour les immigrés



A l'instar des filières d'études, les secteurs d'activité sont sexués. Les hommes privilégient les secteurs



Filières d'études selon le lien à la migration

Secteurs d'activité selon le lien à la migration

industriels et de la construction, les femmes la fonction publique et les autres activités de services (arts, spectacles et sports). Plus de six personnes sur dix (62 %) travaillant dans l'administration publique ont plus de 40 ans (69 % pour les immigrés). Les immigrés de l'EEE sont 17 % à travailler dans le secteur de la construction, contre seulement 11 % des immigrés des pays tiers. Ces derniers sont plus nombreux à exercer une profession dans le transport, l'hébergement ou la restauration (26 % contre 18 % pour les immigrés de l'EEE). Dû à un accès restreint aux emplois de la fonction publique pour les étrangers, la proportion d'immigrés travaillant dans le secteur public est plus faible que pour les descendants (qui sont de nationalité française à l'âge adulte) et les personnes sans lien à la migration.

Le déclassement est souvent observé dans des filières et secteurs fortement qualifiés et féminisés

Quel que soit le lien à la migration, les filières « communication et information », « lettres et arts », « sciences humaines et droit » et « échanges et gestion » conduisent à des taux de déclassement élevés, partiellement expliqués par le fait que ces filières nécessitent généralement une poursuite d'études dans l'enseignement supérieur.

Le déclassement des immigrés est supérieur à celui des descendants dans chaque filière. Il est encore plus élevé pour les immigrés ayant achevé leur formation de communication, de sciences humaines et droit ou d'échanges et gestion à l'étranger (respectivement 23 %, 29 % et 31 %).

Le besoin en main d'œuvre qualifiée d'un secteur reste à prendre en considération. Le secteur « activités financières et d'assurance » présente des taux de déclassement élevés. Ceci est d'autant plus vrai pour les descendants d'immigrés, du fait d'une population majoritairement féminine (63 %) et jeune (25 % de moins de 30 ans contre 13 % pour l'ensemble des personnes travaillant dans le secteur « activités financières et d'assurance »). La forte proportion de diplômés du supérieur (63 %) à exercer dans ce secteur augmente les risques de déclassement, sans pour autant en être la seule raison puisque le secteur « information et communication » est faiblement exposé au déclassement, malgré une population très qualifiée (70 % détiennent un diplôme de l'enseignement supérieur) et très masculine (68 %).



Projet cofinancé
par l'Union Européenne



Malgré un déclassement assez fort, les personnes travaillant dans le transport, l'hébergement et la restauration sont peu qualifiées et sont majoritairement des hommes. D'autres facteurs entrent ainsi en compte, comme une mauvaise correspondance entre la filière d'études suivie et le secteur d'activité.

Après les études, descendants et population majoritaire s'orientent vers les mêmes secteurs, contrairement aux immigrés

Les filières conduisant à un déclassement fort (communication et information, sciences humaines et droit, échanges et gestion) correspondent aussi à celles qui ouvrent les portes à un grand nombre de secteurs. Deux facteurs accroissent donc le risque de déclassement : le choix de certaines filières et la difficulté à trouver un emploi dans les secteurs de débouché usuel de la filière. Les descendants sont surtout concernés par le premier risque (surreprésentation de ceux-ci dans la filière « échanges et gestion » par exemple) alors que les immigrés cumulent les deux risques.

IDEES RECUES SUR L'IMMIGRATION : UNE LECTURE ECONOMIQUE

Par Xavier Chojnicki

À la sortie d'une période électorale intense, la question de la « bonne » politique d'immigration s'est à nouveau retrouvée sur le devant de la scène à côté de celles portant sur la place de la France dans l'Europe ou de la réforme de la fiscalité. La controverse récente sur la levée des mesures transitoires qui limitent aux Roms l'accès au marché du travail est là pour rappeler que le débat est définitivement loin d'être clos.

De manière peu surprenante, dans le contexte de crise économique que traverse notre pays, qui se manifeste par des déficits publics abyssaux et une remontée du chômage à des taux que l'on pensait définitivement derrière nous depuis dix ans, l'immigration est souvent pointée du doigt comme l'un des facteurs ayant contribué à accroître les effets négatifs de cette crise. Ainsi, il est couramment admis que la France ferait face à une véritable pression migratoire, que les immigrés déroberaient l'emploi des français et qu'enfin ils profiteraient massivement de notre protection sociale généreuse. La réduire apparaît donc régulièrement dans les débats comme une nécessité de « bon sens ». Et pourtant, cet argument d'un besoin impérieux de réduire les flux migratoires repose assez largement sur une erreur de diagnostic.

Invasion migratoire

Pour l'année 2010, il y aurait eu 188 357 nouveaux entrants selon le rapport de décembre 2011 . Ainsi, l'idée même d'une France confrontée à une véritable vague d'immigration légale massive est assez largement battue en brèche à la lumière des statistiques migratoires. Depuis le début du XXI^e siècle, la France accueille chaque année l'équivalent de deux cent mille migrants¹. Est-ce beaucoup ? Si ce chiffre équivaut à la population d'une ville française de taille moyenne – Rennes par exemple comme aimait à le souligner il y a peu l'ancien ministre de l'intérieur Claude Guéant –, il représente aussi seulement 3,1 pour mille de la population totale du pays (soit 0,31 %). Avec un tel taux d'immigration, la France se révèle être l'un des pays les plus fermés de l'OCDE ; seul le Japon, réputé pour être quasi hermétique, a un taux plus faible.



Projet cofinancé
par l'Union Européenne

adric



Cela dit, si le taux d'immigration demeure relativement faible, c'est le solde migratoire – celui-ci pouvant se définir comme la différence annuelle entre les entrées et les sorties du territoire – qui compte le plus pour évaluer l'effet de l'immigration sur l'effectif de la population. Il nous enseigne que, face aux deux cent mille entrées, on trouve un nombre conséquent de sorties de Français, mais surtout d'étrangers qui repartent. Depuis 1990, ce solde est monté d'environ quarante mille personnes par an pour atteindre cent mille en 2003-2004 puis redescendre à soixante-quinze en 2010. En termes relatifs, ce solde était donc de 1,2 pour mille en 2010, environ deux fois moins que celui observé au cours des années 1960 dans notre pays et d'un niveau incomparable aux sommets atteints par certains de nos voisins tels que l'Allemagne (dix pour mille au début des années 90), le Royaume-Uni ou les États-Unis (cinq pour mille) et sans aucune commune mesure avec les taux espagnols du début des années 2000 (quinze pour mille entre 2002 et 2007). On se trouve donc bien loin de l'image d'une invasion migratoire.

Au final, notre pays comptait 5,2 millions d'immigrés lors du recensement de 2008, soit l'équivalent de 8,4 % de sa population (10,6 % si on intègre également les Français nés à l'étranger). Si la France a connu au siècle dernier deux grandes vagues d'immigration (durant les deux expansions économiques majeures de l'entre-deux-guerres et des Trente Glorieuses), elle n'est plus à proprement parler aujourd'hui un grand pays d'immigration. Ainsi, par exemple, l'Australie (avec une part des immigrés dans la population totale de 21,9%), le Canada (21,3 %), l'Espagne (14,1 %), les États-Unis (13,5 %) ou l'Allemagne (13,1 %), pour ne citer que des pays de niveau de développement comparable, accueillent proportionnellement plus d'immigrés aujourd'hui.

Sur cette base et de manière peu surprenante, la contribution de l'immigration dans l'évolution démographique de la population française demeure relativement modérée, même si elle est loin d'être négligeable, à la différence de nombre de nos voisins. En effet, en 2010, le solde migratoire était environ trois fois et demi inférieur au solde naturel, c'est-à-dire la différence entre les naissances et les décès (en proportion de la population totale). Ainsi, la contribution de l'immigration à l'accroissement de la population n'aurait été que de 20 % (les 80 % restants s'expliquant donc par la vigueur de la natalité française), alors que l'immigration a contribué dans le même temps à hauteur de 60 % à l'accroissement de la population européenne. Même le dynamisme de la natalité française – la France, avec deux enfants par femme, est l'un des seuls pays européens à approcher le seuil de renouvellement des générations – n'est que très peu expliqué par le surcroît de natalité des femmes immigrées. La virulence récente du « débat » sur l'immigration semble donc bien éloignée des réalités chiffrées.

Concurrence sur le marché du travail

Avec de tels flux migratoires, il ne faut donc pas attendre d'effets démesurés de l'immigration sur l'économie française. Il est à présent couramment démontré et admis que l'immigration n'a qu'un effet très modéré sur le marché du travail. Et pourtant, alors qu'en France la question essentielle est celle de l'impact de l'immigration sur le chômage, aux États-Unis l'interrogation principale porte sur son rôle dans la montée des inégalités salariales. Pour chacun de ces maux, l'immigration a été mise en accusation dans ces deux pays au côté d'autres coupables potentiels comme la mondialisation et la concurrence des pays émergents à main-d'œuvre bon marché ou le progrès technique destructeur d'emplois peu qualifiés. Que ce soit en matière de chômage ou de pressions à la baisse sur les salaires, si l'immigration n'a pas d'effets visibles négatifs, c'est tout simplement parce qu'elle ne se traduit pas par un partage du travail entre autochtones et immigrés, comme on partagerait un gâteau en parts d'autant plus petites que le nombre de convives est grand.



Projet cofinancé
par l'Union Européenne

adric



Pour faire simple, l'immigration est souvent assimilée à un choc d'offre sur le marché du travail : en théorie, elle devrait provoquer des pressions à la baisse sur les salaires si elle accroît le degré de concurrence entre des travailleurs « substituables ». Dans le cas de rigidités salariales (par exemple du fait de l'existence d'un salaire minimum ou de conventions de branches), l'effet dépressif de l'immigration passerait alors par des pressions à la hausse sur le chômage. Mais ce type de raisonnement simple n'offre qu'une vision très partielle d'une réalité bien plus complexe. Les mécanismes économiques au travers desquels l'immigration va affecter le marché du travail de l'économie d'accueil sont ainsi variés. Tout d'abord, l'immigration agit certes sur l'offre de travail, mais également sur la demande. Les immigrés contribuent à augmenter la demande finale de biens et de services, ce qui stimule l'activité et, par ricochet, l'emploi. Une étude récente des Nations unies montre ainsi qu'une hausse de 1 % de la population active provenant de l'immigration augmente le PIB également de 1 %. Ainsi, l'immigration peut être perçue comme un simple changement d'échelle de l'économie d'accueil. Ensuite, les immigrés entrent plutôt dans une relation de complémentarité plutôt que de substituabilité avec les autochtones. Les métiers pourvus par les nouveaux entrants sont alors souvent des métiers non pourvus par les Français. Il suffit pour s'en convaincre de mettre en évidence la forte concentration des travailleurs immigrés dans certaines activités. Ainsi, en 2010, les immigrés extra-communautaires sont proportionnellement trois fois plus nombreux dans l'hôtellerie-restauration, l'intérim, la sécurité et le nettoyage. C'est donc bien parce que les immigrés présentent des caractéristiques différentes de celles des autochtones (âge et qualification par exemple) qu'ils vont permettre d'apaiser un certain nombre de tensions sur le marché du travail. Enfin, le stock de capital n'est pas donné et l'économie d'accueil adapte progressivement ses moyens de production et ses infrastructures à l'arrivée de nouveaux travailleurs. C'est ce qui explique pourquoi le retour de neuf cent mille rapatriés d'Algérie après la signature des accords d'Évian en 1962 n'a eu qu'un impact très limité sur le fonctionnement du marché du travail des départements concernés. Au final, la concurrence sur le marché du travail s'exerce dès lors davantage entre anciennes et nouvelles vagues de migrants qu'entre migrants et natifs.

Coût élevé pour les finances publiques

L'immigration n'est pas plus responsable de l'état délabré de nos finances publiques. Pour beaucoup, les immigrés auraient leur part de responsabilité dans le creusement du déficit public. La raison communément avancée repose sur la perception que l'immigré en France est une personne en moyenne moins qualifiée qu'un natif (il a un revenu plus faible, donc paye moins d'impôts et reçoit plus d'aides sociales), plus souvent au chômage (percevant donc plus d'allocations chômage ou aides sociales), et ayant un plus grand nombre d'enfants (il reçoit donc plus d'allocations familiales). Même si cette perception n'est pas toujours fautive, le bon sens qui part de ce constat pour conclure à un impact négatif conséquent sur les finances publiques ne s'en trouve pas moins pris en défaut. Le regroupement des immigrés dans les tranches d'âge active (55 % des immigrés ont entre 25 et 55 ans contre 40 % dans la population totale) est même plutôt une aubaine en la matière à l'heure où la France a amorcé le virage d'une nouvelle transition démographique. C'est précisément cet effet de structure par âge, c'est-à-dire le fait que les migrants sont regroupés dans les catégories de ceux qui paient davantage qu'ils ne reçoivent du système de redistribution, qui va venir entièrement contrebalancer l'éventuel « surcoût » pour certaines branches de la protection sociale (dépenses de chômage ou allocations familiales en particulier). Ainsi, la contribution nette globale de l'immigration au budget des administrations publiques était positive et de l'ordre de 3,9 milliards d'euros pour l'année 2005. Ce solde positif n'en demeure pas moins d'un montant extrêmement faible (moins de 0,5 % du PIB). Ce n'est donc pas un quelconque durcissement de la politique migratoire qui permettra de résorber nos problèmes de déficits budgétaires ou de montée du chômage. *A contrario*, une politique migratoire plus ambitieuse,



Projet cofinancé
par l'Union Européenne

adric



aussi bien en termes de flux que de composition de ces flux, ne saurait nullement être utilisée comme levier d'action face au défi découlant du vieillissement de notre population – les ordres de grandeurs sont incomparables – ou de pénuries potentielles de main-d'œuvre sur le marché du travail lorsque les générations nombreuses du baby-boom auront fini de quitter celui-ci – la vigueur de la natalité française limitant grandement ce phénomène.

Désinstrumentaliser l'immigration

Cela n'empêche pas pour autant, à présent que la page des élections est tournée, de revenir à un débat dépassionné sur la question de la définition d'une politique migratoire plus efficace qui réponde aux besoins de la France. Ce débat ne pourra effectivement avoir lieu qu'une fois qu'auront été tirées les leçons des exemples de politiques en vigueur dans certains pays Européens, au Canada ou aux États-Unis mais aussi des échecs de l'expérience française récente cherchant à combiner de manière maladroite la politique migratoire sélective (immigration « choisie ») avec la stigmatisation de toutes les autres formes d'immigration (immigration « subie »). Ce débat ne pourra s'extraire d'une remise à plat des statuts existants, découlant de la multiplicité des titres de séjours, d'une coordination des politiques migratoires avec nos partenaires européens et d'une désinstrumentalisation de l'immigration du travail, par exemple par la création d'un organe de discussion indépendant du parlement.

Sans oublier par ailleurs que l'intégration républicaine, ayant permis à des générations d'immigrés de se fondre dans le creuset français, rencontre aujourd'hui de réelles difficultés qui ne doivent pas être occultées. Les immigrés connaissent en effet une situation relativement précaire sur le marché du travail. Si leur volonté de travailler n'est pas remise en cause, en témoigne la proximité des taux d'activité entre immigrés et autochtones, il n'en demeure pas moins qu'ils rencontrent plus de difficultés pour s'insérer sur le marché du travail. Le principal indicateur de cette insertion, le taux de chômage, est à ce jour deux fois plus élevé pour les immigrés que dans le reste de la population. Ces différences en matière de chômage se retrouvent également dans le type d'emploi qu'occupent les immigrés. La main-d'œuvre immigrée est largement surreprésentée dans des secteurs en déclin ou en voie de restructuration (industries manufacturières, secteur automobile) ou dans des activités très sensibles aux aléas de la conjoncture (travaux publics par exemple). Au final, *toutes choses étant par ailleurs égales* : à âge, niveau d'expérience, niveau de diplôme et région de résidence équivalents, il n'en demeure pas moins vrai qu'être immigré accroît la probabilité de chômage d'environ 10 % par rapport aux natifs.

Pour conclure, l'analyse économique se retrouve finalement bien pauvre lorsqu'il s'agit de définir ce que devrait être le « bon » niveau d'immigration pour l'économie française. Invoquer les analyses économiques pour recommander une immigration massive comme seule solution aux problèmes des économies vieillissantes n'a pas plus de fondement que de se référer aux travaux des économistes pour appeler à l'arrêt de l'immigration face à la montée du chômage et des déficits publics. Au final, il semblerait donc que ce soit tout autant sur le front des politiques d'immigration que sur celui des politiques d'intégration que se situe le véritable défi.

Les migrations internationales, leurs dynamiques et leurs effets: le rôle clé des migrations dans la mondialisation en dépit de leur restriction

Par E.M Mouhoud, publié sur le site de l'ENS de Lyon, 16/11/2012



Projet cofinancé
par l'Union Européenne

adric



Les migrations internationales constituent un sujet de débat quotidien. Pourtant le nombre de migrants rapporté à la population mondiale apparaît bien faible par rapport à la période de migrations massives du 19^{ème} siècle et du début du 20^{ème} siècle. En comparaison avec les autres composantes de la mondialisation (le commerce, les investissements directs étrangers, les capitaux financiers et les flux de technologie) les migrations sont bien moins mondialisées en raison des restrictions qu'elles ne cessent de subir. Le stock de migrants internationaux est ainsi passé de 82 millions en 1970 à 100 millions en 1980, 154 millions en 1990 et 175 millions en 2000, pour atteindre 190 millions en 2005 et 215 millions en 2010 (Nations Unies). La hausse est de 2,1% par an en moyenne. Mais le taux d'émigration qui rapporte les migrations à la population mondiale ne s'est accru que de 2,5 à 2,9% (la population mondiale s'étant accrue de 15% dans la même période). Le nombre total de migrants dans le monde ne représente en réalité que moins de 3% de la population mondiale et 9% de celle des pays développés. En comparaison le commerce international mesuré par les exportations mondiales représente environ 30% du PIB mondial. La part des Investissements directs à l'étranger (réalisés par des firmes multinationales) représente plus de 7,5% de l'investissement domestique.

En outre, seulement près de la moitié des migrations internationales vont des pays du Sud vers les pays du Nord le reste se dirigeant vers d'autres pays du Sud. Parmi les migrations Sud-Sud, 80% se font entre pays frontaliers. Enfin, en raison des coûts de mobilité énormes que subissent les migrations internationales, les migrations internes aux pays représentent trois à quatre fois les migrations internationales (215 millions de migrants internationaux dans le monde contre 720 millions de migrations à l'intérieur des pays).

Entre les années cinquante et les années soixante-dix, les mouvements migratoires étaient en grande partie concentrés au sein de la zone OCDE. Les flux en provenance des pays extérieurs à l'OCDE s'étaient stabilisés autour d'un pour mille. La majorité des flux d'immigration de main d'œuvre étaient pris en charge directement par les pays d'accueil. A partir de la crise des années soixante-dix, et malgré des politiques restrictives prises par certains pays européens, les migrations en provenance des pays extérieurs à l'OCDE ont progressé jusqu'au taux maximum de trois pour mille en 2005 (OCDE, 2009). Les migrations sont de plus fondées sur des stratégies de localisation des migrants au sein de réseaux constitués (différenciés selon leur niveau de qualification) d'une part et des programmes sélectifs d'immigration en fonction des besoins des pays d'accueil d'autre part. Les résultats de la littérature récente et abondante montrent une large relation de complémentarité entre le commerce international, les investissements directs étrangers d'une part et les migrations internationales d'autre part. En outre, malgré les restrictions majeures qui pèsent sur les migrations internationales, leurs effets en retour sur les pays d'origine sont importants notamment à travers les transferts de fonds des migrants. En revanche, l'ensemble des études montrent des effets marginaux sur le marché du travail des pays d'accueil.

Paradoxalement aussi, et contrairement à une idée communément admise, les pays industrialisés et la France singulièrement ne reçoivent pas «la misère du monde». Les pays les plus pauvres affichent structurellement des taux d'émigration très faibles car les coûts d'émigration sont pour eux quasi prohibitifs, ce qui n'est pas le cas des pays à revenu intermédiaire. En revanche, ils subissent de plein fouet la fuite des cerveaux.

Les politiques des pays du Nord, en France et en Europe en particulier, sont particulièrement inadaptées à la réalité des dynamiques migratoires : d'un côté des politiques sélectives qui aggravent la fuite des cerveaux pour les pays de départ et de l'autre côté des politiques très restrictives sur les travailleurs moins qualifiés, ce qui a pour conséquence la réduction des transferts de fonds et la dégradation des conditions de vie dans les pays de départ et contribue à relancer les migrations «désespérées».[...]



Projet cofinancé
par l'Union Européenne

adric



Concernant la place des migrations internationales dans la mondialisation, un paradoxe et la remise en cause d'une idée reçue se dégagent de l'observation de la réalité économique. Paradoxalement, le rôle des migrations internationales dans la mondialisation est déterminant pour les pays de départ en dépit des restrictions massives qui pèsent sur elles. Ensuite, contrairement à une idée reçue, le libre échange et le co-développement ne remplacent pas les migrations internationales car mondialisation et migrations sont complémentaires.

Ce premier paradoxe est inhérent au processus de mondialisation lui-même. D'une part, les migrations internationales sont l'instrument d'insertion le plus dynamique des pays du Sud. Si l'on compare par exemple les migrations internationales à l'investissement direct étranger, aux mouvements de capitaux à court terme, aux circulations des technologies et des connaissances ou encore aux flux commerciaux, on constate que ce sont les pays du Sud qui vivent davantage des effets des migrations, en particulier des transferts d'argent des migrants, lesquels représentent à peu près trois fois l'aide publique au développement. Ce sont eux qui, à court et à long terme, sont les principaux bénéficiaires de ces capitaux. Ces derniers représentent par exemple structurellement 10% du PIB au Maroc, 12% au Mali, 18% aux Philippines, près de 30% au Salvador. **Toute une série de pays en développement vivent ainsi des transferts d'argent effectués par les migrants** alors que, dans le même temps, la forte polarisation des investissements directs étrangers et des flux de commerce les marginalise, et la volatilité des capitaux à court terme les déstabilise. Pourtant, les migrations internationales constituent le parent pauvre de la mondialisation du fait des politiques migratoires restrictives maintenues par les pays du Nord.

Le deuxième paradoxe, qui va à l'encontre d'une idée reçue, est **qu'il ne suffit pas d'ouvrir les frontières pour les échanges commerciaux, ou de créer des accords de libre-échange avec les pays de départ, pour réduire l'incitation à émigrer**. Cette idée s'inspire de la théorie économique du commerce international qui considère que la mobilité des marchandises (c'est-à-dire la suppression des droits de douane, des frontières pour le commerce de biens et services) constitue un substitut à la mobilité des facteurs de production, c'est-à-dire à la mobilité du travail. Dans cette perspective, le travail serait utilisé dans les pays de départ et n'aurait pas besoin d'émigrer.

Il ne s'agit pas seulement d'une idée théorique, modélisée d'ailleurs par des auteurs comme Robert Mundell (prix Nobel d'économie), mais d'une analyse qui a également beaucoup inspiré les politiques des pays de l'OCDE depuis l'interruption proclamée des migrations de travail au milieu des années 1970. En fait, cette idée est tout simplement infirmée par les faits.

Comme le montrent de nombreux travaux, il existe en réalité **une relation de complémentarité entre l'ouverture commerciale, la mondialisation en général et les migrations internationales**. Plus les échanges de biens et de capitaux se mondialisent, plus les migrants peuvent partir et réduire leurs coûts de mobilité. En réalité, l'ouverture commerciale ou la libéralisation des échanges de marchandises provoque d'abord un accroissement des migrations internationales parce que les hommes et les femmes ont des possibilités de partir. **C'est la raison pour laquelle les pays les plus pauvres, qui participent peu au commerce mondial, présentent les taux d'émigration les plus faibles**.

Au total, il ne suffit pas de faire du co-développement et/ou de libéraliser les échanges pour que les émigrés ne partent plus de chez eux.[...]

Les migrations internationales sont inexorables et s'inscrivent pleinement et de manière complémentaire dans la dynamique de la mondialisation. Mais il n'y a pas non plus de pression migratoire fondamentale dans la mesure où les migrations sont d'abord internes aux pays et s'organisent entre pays du Sud pour plus de 40% des migrations internationales. Les migrations



Projet cofinancé
par l'Union Européenne

adric



internationales continuent à ne représenter que 3% de la population mondiale contre 2,5% il y a plus de trente ans. En outre les pays pauvres présentent les taux d'expatriation les plus faibles mais sont les plus fortement touchés par la fuite des cerveaux. Les effets de ces migrations sont donc différenciés pour les pays de départ : **les plus pauvres perdent et les pays à revenu intermédiaire ont plutôt tendance à gagner. Les migrants eux-mêmes subissent toujours des coûts humains, psychiques et sociaux élevés s'étalant sur plusieurs générations. Les pays d'accueil sont souvent les gagnants en dépit du retour à grand pas de la question du coût de l'immigration.**

Ainsi, paradoxalement, les pays du Sud s'insèrent principalement dans la mondialisation par les migrations internationales, en particulier de personnes qualifiées, en dépit des restrictions considérables qui pèsent sur la mobilité du travail. La fuite des cerveaux tend à s'accélérer et à handicaper durement le développement des pays les plus pauvres. Or les travaux montrent qu'au-delà d'un seuil significatif d'expatriation de leurs qualifiés, les pays perdent beaucoup, alors que les pays d'accueil sont toujours gagnants. Il y a donc un partage tout à fait inéquitable des fruits de la fuite des cerveaux.

Pour lutter contre ces effets pervers, des propositions ont été avancées dès les années 1970 par Jagdish Bhagwati et Koichi Hamada pour mettre en place une taxe sur le «*brain drain*», prélevée sur les migrants ayant un haut niveau d'éducation et de qualification. Cette taxe a pour objectif de décourager le «*brain drain*» et de répartir les coûts de l'éducation entre les pays du Nord et du Sud. Les deux auteurs proposaient en 1976 que les revenus de cet impôt soient versés à des fonds des Nations unies destinés à financer les programmes d'éducation et de développement des pays du Sud.

Cette proposition reste largement d'actualité, même s'il convient de plutôt taxer les États des pays d'accueil que les migrants eux-mêmes. En effet, dans l'approche de Bhagwati, l'idée sous-jacente est que le capital humain a un coût social pour le pays d'origine du migrant, mais que le bénéfice est privé car il profiterait seulement au migrant qualifié. Or le capital humain a un effet positif pour la collectivité dans le pays d'accueil qui en bénéficie et un effet négatif pour la collectivité du pays d'origine. Il convient donc de prélever cette taxe sur les États des pays d'accueil et de la reverser aux pays d'origine concernés par la fuite des cerveaux.

Un autre problème relatif aux bénéfices non partagés du *brain drain* concerne le retour des compétences des migrants qualifiés dans leur pays d'origine.

Les politiques d'aide au retour des migrants se révèlent inefficaces. Peu d'entre eux regagnent leur pays d'origine, et ceux qui le font sont les moins qualifiés. Il est donc impossible de faire bénéficier les pays du Sud des compétences des migrants qualifiés. Il serait dès lors judicieux d'accorder une liberté complète de circulation des compétences avec un statut à long terme, et non un statut précaire. Car les travaux montrent **que les migrants qualifiés reviennent plus difficilement dans leur pays d'origine et n'y développent pas d'activités lorsqu'ils ont des statuts juridiques précaires dans les pays d'accueil.** En revanche, la liberté de circulation, que permet par exemple la double nationalité, est un facteur important de coopération des diasporas avec les pays d'origine. Au total, les pays du Nord comme ceux du Sud gagneraient à une plus grande liberté de circulation des compétences et des personnes.

Sortir de l'instrumentalisation du thème des migrations doit laisser la place à un débat sérieux conduisant à des propositions de politique économique dans les pays d'accueil comme la France permettant de combiner efficacité économique et équité.



Projet cofinancé
par l'Union Européenne

adric



COMMENT METTRE A PROFIT LES COMPETENCES DES IMMIGRES?

Débats sur les politiques migratoires – N°3, Décembre 2014

Aujourd'hui dans les pays de l'OCDE, près d'une personne sur dix est immigrée. Dans nos sociétés et dans la population active, la population immigrée occupe une place de plus en plus importante. C'est pour ces raisons que les pays de l'OCDE se sont fixé pour priorité l'insertion des immigrés et des jeunes issus de l'immigration sur le marché du travail. Ils se heurtent toutefois à des obstacles dans ce domaine, notamment pour garantir aux immigrés la possibilité d'exploiter pleinement leurs compétences.

La plupart des immigrés travaillent mais leur potentiel est souvent sous-utilisé

Ces vingt dernières années, les flux d'immigration se sont diversifiés au sein de la zone OCDE. Cette diversification porte non seulement sur les pays d'origine et de destination des immigrés mais aussi sur leur niveau de formation et leurs catégories d'entrée – migration de travail, libre circulation, regroupement familial ou raisons humanitaires. Cette diversité croissante soulève des problèmes tant sur le plan de l'intégration que de l'action publique.



Néanmoins, la plupart des immigrés travaillent. En moyenne, les immigrés ayant un faible niveau d'instruction sont plus nombreux à occuper un emploi que leurs homologues nés dans le pays. À l'inverse, dans quasiment tous les pays de l'OCDE, le taux d'emploi des immigrés hautement qualifiés est inférieur à celui de leurs homologues nés dans le pays. Et, même lorsqu'ils occupent un emploi, ils ont près de deux fois plus de risques d'être surqualifiés.

La récession récente a aggravé ces difficultés. Depuis le début de la crise économique mondiale en 2007, le taux d'emploi moyen des hommes immigrés dans les pays de l'OCDE a reculé de 2 points de pourcentage, alors que celui des immigrées est resté stable.

Il apparaît donc que les pays de l'OCDE ne parviennent pas à mettre pleinement à profit le potentiel offert par les immigrés. Les diplômes et l'expérience professionnelle acquis à l'étranger, notamment dans des pays non membres de l'OCDE, sont largement sous-évalués. Cela tient notamment au fait que les immigrés acquièrent souvent leur expérience professionnelle dans des langues et sur des marchés du travail différents. De la même manière, leurs diplômes peuvent avoir été obtenus dans des systèmes éducatifs à l'efficacité moindre – ou perçue comme moindre – que celle du système éducatif du pays hôte. Les employeurs ont également du mal à déterminer la valeur et l'utilité des compétences acquises



Projet cofinancé
par l'Union Européenne

adric



par les immigrés dans le cadre de leur expérience professionnelle et de leur formation dans leur pays d'origine.

De nombreux obstacles freinent l'intégration des jeunes issus de l'immigration

S'il peut être difficile d'évaluer les compétences acquises par les immigrés à l'étranger, ce n'est pas le cas pour les jeunes issus de l'immigration qui ont été élevés et scolarisés dans le pays d'accueil. Leur capacité à trouver un emploi est généralement considérée comme un critère d'intégration. Dans les pays de l'OCDE, il apparaît clairement qu'ils rencontrent des obstacles à l'intégration. Ainsi, dans l'OCDE, la probabilité de trouver un emploi pour les jeunes (15-34 ans) issus de l'immigration et nés dans leur pays d'accueil est en moyenne inférieure de 5 points de pourcentage à celle des jeunes non issus de l'immigration. L'écart en termes d'emploi est globalement comparable dans le secteur public et dans le secteur privé.

Qu'est-ce qui bloque l'intégration de ces jeunes ? Plusieurs éléments entrent en jeu, notamment le manque de contacts avec des employeurs potentiels, un accès restreint aux réseaux utilisés pour pourvoir de nombreux postes vacants et une connaissance insuffisante du fonctionnement du marché du travail. Par exemple, les CV et les lettres de motivation suivent en général des modèles différents selon les pays. Les programmes de tutorat peuvent contribuer à surmonter ces obstacles, comme cela a déjà été démontré.

La discrimination joue également un rôle. À expérience et qualifications égales, les personnes ayant un nom de famille à consonance étrangère doivent souvent soumettre deux fois plus de candidatures que celles dont le nom semble plus « local ». De plus en plus, les entreprises s'engagent dans la lutte contre la discrimination en adoptant des mesures en faveur de la diversité. Par exemple, certaines entreprises se portent volontaires pour faire l'objet d'un audit visant à détecter d'éventuelles pratiques discriminatoires à l'embauche, et mettent ensuite en œuvre des mesures visant à diversifier leurs effectifs. Ces efforts peuvent être renforcés par le recrutement de consultants rémunérés par le service public de l'emploi.

Les efforts déployés pour encourager l'intégration doivent commencer dès le plus jeune âge, surtout pour les enfants nés dans le pays d'accueil de parents immigrés peu instruits. Il est capital qu'ils puissent être intégrés dans des structures d'accueil et d'éducation des jeunes enfants dans le pays d'accueil dès l'âge de trois ou quatre ans. Pourtant, la proportion d'enfants issus de l'immigration dans ces structures est souvent limitée. S'agissant des enfants nés à l'étranger, il convient d'encourager un regroupement familial rapide étant donné que chaque année de retard a un impact négatif sur les résultats scolaires.

L'intégration doit débiter par un bilan des compétences des immigrés

Pour intégrer les immigrés adultes, le point de départ consiste à dresser le bilan de leurs qualifications et de leurs compétences. Les données disponibles laissent à penser que les procédures de reconnaissance des diplômes étrangers et d'équivalence avec ceux du pays d'accueil sont très appréciées des employeurs et associées à de meilleurs résultats sur le marché du travail. En Allemagne, en Autriche, en



Projet cofinancé
par l'Union Européenne

adric



Belgique, en Irlande, aux Pays-Bas et en Suède, par exemple, 75 % au moins des immigrés diplômés du supérieur ayant demandé que leur diplôme soit reconnu ont vu leur demande acceptée.

Pourtant, peu d'immigrés semblent demander la reconnaissance de leurs diplômes. Cela peut s'expliquer par le manque de transparence des procédures et le grand nombre d'acteurs impliqués, s'agissant particulièrement des professions fortement réglementées. Des réformes ont été engagées récemment dans plusieurs pays de l'OCDE en vue de remédier à cette situation, en établissant des points de contact ayant pour mission d'informer les demandeurs et, dans l'idéal, de transmettre leurs dossiers directement aux responsables de la procédure de reconnaissance. Il faut aider ceux qui ne parviennent pas à obtenir une équivalence de leur diplôme étranger à trouver des solutions pour répondre aux exigences du pays d'accueil. Or, dans la plupart des pays, les procédures prévues à cet effet ne sont pas suffisamment développées.

Une question beaucoup plus vaste concerne la validation des compétences – acquises formellement ou informellement. On pourrait penser qu'une telle mesure profiterait de manière disproportionnée aux immigrés, alors qu'ils sont en fait peu nombreux à demander l'évaluation de leurs compétences.

L'apprentissage de la langue du pays d'accueil est la priorité pour les immigrés

Les immigrés ont de nombreuses compétences qui sont sous-évaluées sur le marché du travail, mais ils doivent aussi en développer de nouvelles, et notamment la connaissance de la langue de leur pays d'accueil. Selon les calculs de l'OCDE, les immigrés qui ont du mal à apprendre la langue de leur pays d'accueil ont un taux de surqualification supérieur de 25 points à celui des immigrés ayant de meilleures aptitudes sur le plan linguistique.

Il n'est pas surprenant de constater que les dépenses publiques consacrées aux cours de langue sont largement supérieures à toutes celles qui sont allouées à d'autres volets des politiques d'intégration de la population immigrée. Mais pour être efficace, la formation linguistique doit prendre en compte différents besoins et être axée sur l'insertion sur le marché du travail. Pour ce faire, il est possible de dispenser des cours de langue à orientation professionnelle, idéalement sur le lieu de travail. Bien que ces formations soient coûteuses, il s'agit apparemment d'un investissement rentable.

Il est souvent nécessaire, pour les immigrés qui ne sont pas dotés des compétences de base, d'investir massivement pour assurer leur intégration dans le pays d'accueil. Dans plusieurs pays, entre 15 et 20 % des immigrés âgés de 25 à 54 ans n'ont pas poursuivi leur scolarité au-delà du primaire. Dans ce cas, il est essentiel d'axer les efforts sur les immigrés les plus susceptibles de rester dans le pays d'accueil.

Il faut considérer l'intégration comme un investissement de long terme

Pour être efficaces, les politiques publiques ne doivent pas forcément représenter une lourde charge pour les finances publiques. Néanmoins, certaines d'entre elles nécessitent des investissements conséquents. À l'heure où la plupart des pays de l'OCDE sont confrontés à d'importantes contraintes budgétaires, il est crucial de considérer l'intégration comme un investissement de long terme. Les travaux déjà menés par l'OCDE sur l'impact budgétaire des migrations ont montré qu'en portant l'emploi des immigrés au même niveau que celui des personnes nées dans le pays dans divers pays,



Projet cofinancé
par l'Union Européenne



comme la Belgique, la France et la Suède, il serait possible de générer des recettes budgétaires représentant entre 0.5 et 1 point de PIB.

Dans ces conditions, l'accès aux programmes d'intégration ne doit donc pas dépendre du groupe auquel appartient la personne immigrée mais plutôt de ses perspectives et de ses besoins en termes d'installation. En définitive, l'intégration ne peut vraiment réussir que si toutes les catégories d'immigrés ont la possibilité d'exploiter pleinement leur potentiel.

RECOMMANDATIONS DE L'OCDE

MESURES EFFICACES POUR QUE LES IMMIGRÉS ET LEURS ENFANTS PUISSENT EXPLOITER PLEINEMENT LEUR POTENTIEL

« Reconnaître » et valoriser les compétences que les immigrés apportent avec eux

- Travailler avec les partenaires sociaux afin d'élaborer les procédures nécessaires à l'évaluation et à la reconnaissance des diplômes et des compétences acquis à l'étranger.
- Faire de ces procédures le point de départ des programmes d'intégration et sensibiliser l'opinion sur leurs avantages.
- Mettre les immigrés en contact avec des employeurs et les aider à acquérir rapidement une expérience professionnelle.
- Veiller à ce que les immigrés bénéficient des politiques actives du marché du travail générales, y compris des subventions salariales.
- Encourager les immigrés à prendre la nationalité de leur pays d'accueil.
- Recenser les obstacles à l'emploi dans le secteur public, et les éliminer.
- Lutter contre les stéréotypes et les préjugés en diffusant des informations factuelles sur les questions relatives aux migrations.

Aider les immigrés à développer les compétences dont ils ont besoin pour vivre et travailler dans leur pays d'accueil

- Proposer des cours de langue et des programmes d'accueil, tout en veillant à ce qu'ils ne retardent pas l'immigré dans sa recherche d'emploi.
- Axer les efforts sur la formation linguistique à visée professionnelle et dispenser les cours, dans la mesure du possible, sur le lieu de travail.
- Doter tous les immigrés des compétences fondamentales indispensables pour réussir sur le marché du travail.
- Étoffer l'offre de cours passerelles proposés aux immigrés ayant obtenu leurs diplômes à l'étranger.
- Informer les immigrés sur le fonctionnement du marché du travail du pays d'accueil.
- Mettre en place des programmes de tutorat.
- Encourager les immigrés à scolariser leurs enfants dès l'âge de trois ans.
- Encourager les immigrés qui ont des enfants à les faire venir le plus rapidement possible dans le pays d'accueil.
- Proposer, aux enfants d'immigrés qui ont terminé leur scolarité obligatoire dans leur pays d'origine, des possibilités d'études supérieures, d'emploi ou de formation.



Projet cofinancé
par l'Union Européenne

adric



- Éviter de concentrer dans un petit nombre d'établissements scolaires les enfants issus de familles immigrées peu instruites.

Mettre à profit les compétences des immigrés

- Veiller à ce que tous les immigrés de longue durée aient pleinement accès au marché du travail – c'est-à-dire sans examen préalable de la situation sur le marché du travail.
- Mettre en œuvre des stratégies sur mesure pour les jeunes issus de familles immigrées défavorisées.
- Garantir l'égalité d'accès aux programmes d'intégration pour les femmes immigrées.
- Assortir la formation des immigrées à des possibilités de garde d'enfants.
- Mener des campagnes de sensibilisation à la discrimination et lutter contre ce phénomène.
- Mobiliser les employeurs par le biais de politiques de diversité et en suivre les résultats.
- Garantir l'égalité d'accès au crédit et à l'aide à la création d'entreprise pour les entrepreneurs immigrés.

REFUGIES EN FRANCE, ILS MONTENT LEUR ENTREPRISE

Par Aurore Lartigue - Publié le 11-03-2016 - RFI

Quand on est réfugié, trouver un emploi ressemble souvent à un parcours du combattant. Diplômes sans équivalences, stéréotypes difficiles à dépasser, parcours en pointillés... L'exil est souvent synonyme de déclassement. Alors certains ont décidé de monter leur entreprise, épaulés par l'association Singa qui a lancé un incubateur. Portraits.

Nadège*, 31 ans, est arrivée en France il y a quatre ans. Mais son parcours d'exil a commencé en 1994, lorsqu'elle a fui le génocide rwandais. Vingt-deux ans plus tard, après être passée par plusieurs pays, elle est venue en France pour compléter sa formation en ressources humaines par un Master en commerce international.

Veste de costume grise et petites lunettes, Mahamat, lui, a la quarantaine et des allures de dandy. « *Au Pôle emploi, ils s'en foutent que tu aies un doctorat* », s'agace-t-il, lui qui s'est vu proposer un job de manutentionnaire. Au Tchad, d'où il est originaire, Mahamat était journaliste. Il est aussi titulaire d'une licence en civilisation orientale. « *Journaliste de dix-neuf ans de carrière* », répète celui qui est réfugié en France depuis 2006, comme si on ne voulait pas le croire.

Un CV marqué par l'exil

Nadège, elle, a quatre diplômes en poche. Pourtant, quand vient le moment de se lancer sur le marché du travail, les portes se ferment. A chaque entretien, ce sont les mêmes questions, la même méfiance par rapport à son CV en pointillés, raconte la jeune femme : « *Pourquoi tu as bougé ? On ne comprend pas, tu es trop mobile.* » On lui demande d'expliquer la cohérence de son parcours, les trous, témoigne la jeune femme au regard déterminé. « *Moi je leur propose la polyvalence, mais il semblerait que ce ne soit pas quelque chose de valorisé. A 31 ans, en France il faut avoir au moins six ans d'expérience. Et quand je postule à des offres où l'on demande trois ans d'expérience, on s'attend à voir arriver un jeune de 25 ans.* » Comme elle ne rentre pas dans les cases des recrutements classiques, elle passe par des



Projet cofinancé
par l'Union Européenne

adric



forums pour rencontrer les gens en face à face. En vain. Nadège est contrainte de vivoter grâce à quelques stages et au RSA.

Pourtant, son parcours d'exilée pourrait constituer une force. « *J'ai été dans plusieurs pays, ce qui signifie des systèmes différents et des compétences : capacité de s'intégrer, de communiquer, etc.* », pointe-t-elle.

Des expériences difficiles à exporter

Mahamat, expulsé du Tchad pour ses activités de journaliste aimerait vivre de son métier en France, mais il n'arrive pas à trouver sa place dans un milieu très compétitif. Ses compétences sont bien reconnues, pourtant relève-t-il, puisqu'il est souvent invité en tant qu'expert sur les questions du Sahel, sur des plateaux télé.

Mais l'horizon est peut-être en train de s'éclaircir pour Nadège et Mahamat. Tous les deux ont vu leur projet d'entreprise retenu par Singa pour intégrer un incubateur.

Fort de son expérience Mahamat veut remonter un journal en France. Il a déjà tenté tout seul, mais il ne s'en sort pas. « *J'ai besoin d'un coup de main pour passer à l'étape supérieure* ». Il brandit une édition de son journal, bilingue français/arabe. La manchette affiche « Hebdomadaire ». Mais les parutions sont irrégulières, concède Mahamat. Il a besoin d'aide. Le journaliste a encore du mal à définir ses besoins, mais c'est surtout un cadre et des conseils qu'il recherche. Réfléchir à l'avenir du projet, prendre du recul.

« Aider les entreprises à comprendre les différences culturelles »

Nadège a rencontré Isabelle dans un atelier de Singa autour de l'emploi. Monter une entreprise, elle y pensait. « *Mais je me disais que je le ferais quand j'aurai 50 ans.* » Et finalement l'idée a germé et la rencontre a fait le reste. Désormais, elle parle de leur projet avec assurance : « *Notre idée, c'est d'aider les entreprises et les organismes à mieux comprendre les réfugiés, les différences socioculturelles, décroïsonner. La cible : les responsables des ressources humaines ou les managers qui sont amenés à travailler avec des équipes multiculturelles. Mais aussi les associations et les familles qui accueillent des réfugiés.* » En résumé, casser les clichés et montrer la valeur ajoutée des réfugiés. Une activité qui prendrait la forme de conseil ou de formations.

Leur slogan : « *Cultivons la diversité culturelle* ». Faire de la différence une force. « *Débloquer les petites incompréhensions, les non-dits qui bloquent pour que la diversité soit vraiment une richesse* », renchérit Isabelle.

Enlever l'étiquette de réfugié

« *Quand on est réfugié, souligne Mahamat, on passe par plusieurs étapes pour avoir le statut. Souvent ça dure des années. Et en attendant, on est coincé dans les démarches administratives et sociales* ». Le temps passe et l'isolement s'accroît. « *Mais aujourd'hui, avec Singa, j'ai senti l'espoir* ».

En collaborant à des ateliers CV comme bénévole dans des associations, Nadège a aussi pu constater que beaucoup de responsables en ressources humaines ne connaissaient pas bien le statut de réfugié.



Projet cofinancé
par l'Union Européenne



Une question revient souvent : « *Mais vous avez le droit de travailler ?* » On pense aussi que les réfugiés ne parlent pas français et que cela va être compliqué.

Quand on cherche un emploi ou même que l'on veut créer une entreprise, l'étiquette de réfugié est parfois un peu lourde à porter. Avec leurs projets Mahamat et Nadège espèrent démontrer qu'être réfugié, « *c'est seulement un statut* » et que pourvu qu'on leur laisse la possibilité de s'adapter, ils peuvent être un atout pour une entreprise et pour la société.

**Ce prénom a été modifié pour respecter l'anonymat.*

■ Interview de Guillaume Capelle, cofondateur de la communauté Singa

En quoi consiste le projet d'incubateur lancé par Singa ?

Nous avons sélectionné une dizaine de projets. La moitié portée par des « nationaux », l'autre moitié par des réfugiés. Nous allons les suivre pendant six mois en leur donnant accès à un bureau, internet, des salles de réunion pour rencontrer des partenaires et au réseau Singa. Et bien sûr, à des partenaires qui travaillent sur l'entrepreneuriat ou à des financeurs qui pourront soit aider à améliorer son idée, soit à conforter son modèle économique, soit à avoir les premiers clients.

Quel est l'objectif de l'incubateur ?

L'idée initiale c'était de révéler des potentiels, mettre en avant des gens qui avaient des compétences qu'ils ne pouvaient pas nécessairement révéler dans les sociétés d'accueil. Parce qu'aujourd'hui quand on parle des réfugiés c'est toujours pour évoquer les moments difficiles de leur vie. Mais on oublie que ces gens étaient et sont toujours des artistes, des chefs d'entreprise, des leaders associatifs ou des avocats. Donc l'idée était de permettre la rencontre entre des gens qui sont porteurs de projets et les personnes pertinentes au sein de la société française.

Quels sont les obstacles que l'on rencontre quand on est réfugié sur le marché du travail ?

L'une des premières difficultés, c'est la barrière de la langue. Quand vous arrivez dans une société dont vous ne maîtrisez ni la langue ni les codes socioculturels, même si vous êtes chef d'entreprise, que vous aviez une usine de 700 personnes, c'est très compliqué de redémarrer une nouvelle vie. Après, il y a des démarches administratives qui sont très lourdes et qui isolent. La demande d'asile peut durer deux ans ou trois ans pendant lesquels vous n'avez pas vraiment accès au marché du travail. Quand vous êtes au chômage pendant trois ans, que vous ne connaissez personne, que vous avez des diplômes qui ne trouvent pas d'équivalence, c'est quasiment mission impossible.

D'où vous est venue l'idée d'un incubateur ?

J'ai remarqué qu'il y avait des gens qui avaient des expériences et des compétences qui n'étaient pas forcément directement duplicables dans la société d'accueil, mais pour lesquels il fallait juste rencontrer certaines personnes et derrière le projet démarrait et réussissait. Ce qui manque le plus cruellement, c'est simplement de se parler, se rencontrer sur un pied d'égalité. La plupart des demandeurs d'asile qui



Projet cofinancé
par l'Union Européenne

adric



arrivent rencontrent des Français qui sont derrière un bureau ou un guichet : chez Pôle Emploi, à la Caf, à l'OFII (Office français de l'immigration et de l'intégration)... Mais très rarement des gens au sein de la société. Singa, ça veut dire « prêter » en bambara, mais aussi « lien » en lingala. Notre idée c'est créer une communauté. Ce qui nous intéresse, ce n'est pas les réfugiés, c'est vivre dans une société dans laquelle des gens qui sont réfugiés peuvent aussi contribuer.

Ce dossier pédagogique a été conçu par l'Agence de Développement des Relations Interculturelles pour la Citoyenneté (ADRIC) dans le cadre du projet de formation Amitié Code 2016-2017, co-financé par l'Union Européenne.



Projet cofinancé
par l'Union Européenne

adric

